**Outil d'Auto-évaluation des Statistiques de l'Environnement (OAESE)**

**Introduction**

en soutien au Cadre pour le Développement des Statistiques de l'Environnement

(CDSE 2013)





Préparé par la Division de statistique des Nations Unies

27 juin 2016

Version 1.0

**Contexte**

En 2013, la 44ème session de la Commission de statistique des Nations Unies a approuvé le Cadre pour le Développement des Statistiques de l’Environnement (CDSE 2013), ou Framework for the Development of Environment Statistics (FDES 2013) en anglais, comme cadre pour le renforcement des programmes de statistiques de l’environnement dans les pays, et l’a reconnu comme un outil utile pour répondre adéquatement à la demande croissante d’information environnementale pour le suivi de la conférence de Rio sur le développement durable (Rio+20) et du programme de développement post-2015. Le CDSE 2013 inclut les ensembles de statistiques fondamentales et de statistiques de base de l’environnement, qui eux aussi ont été approuvés par la Commission de statistique.

La DSNU (Division de statistique des Nations Unies), en collaboration avec le groupe d’experts en statistiques de l’environnement, a depuis développé l’Outil d’Auto-Évaluation des Statistiques de l’Environnement (OAESE) en support au CDSE 2013. Le but de l’OAESE est d’aider les pays à :

* développer leur programme de statistiques de l’environnement;
* collecter leurs propres données sur l’environnement;
* évaluer l’état des statistiques de l’environnement et les besoins pour leur développement au niveau national, tout en étant consistent avec le CDSE 2013.

**Utilisation de l’OAESE**

Bien que l’OAESE ait été développé comme un questionnaire, il est plutôt conseillé de l’utiliser comme un guide pour un processus de consultation et de discussion multipartite. Le remplissage de l’OAESE devrait être une partie intégrante de la consultation nationale sur l’état des statistiques de l’environnement et sur le plan stratégique pour leur développement. Une telle initiative, qui est normalement menée par l'Institut National de la Statistique (INS) ou par le Ministère de l’Environnement (ou institution nationale équivalente), devrait être effectuée conjointement par toutes les parties ayant un rôle actif dans la production, la dissémination et l’utilisation des statistiques de l’environnement. Les autres parties institutionnelles pertinentes peuvent inclure d’autres ministères (par ex., Ministère de l’Agriculture, Ministère de l’Energie, Ministère des Ressources en Eau), des représentants du monde universitaire et des organisations non-gouvernementales, etc. En tant que tel, il est souhaitable qu’une compréhension unifiée de la situation du pays en ce qui concerne les statistiques de l’environnement soit réalisée par toutes les parties travaillant avec l’OAESE. Il est donc recommandé au pays d’établir ou de convoquer un comité, un groupe interinstitutionnel ou une force opérationnelle afin d’amener toutes les parties à discuter et convenir d’une représentation de la situation du pays, et de mener ce processus de façon collaborative et d’une manière claire et transparente.

Idéalement, il est recommandé de lire le CDSE 2013 avant de remplir l’OASE de façon à comprendre les concepts principaux utilisés dans l’OAESE et de partager une langue commune. Pour la Partie I, les chapitres les plus utiles du CDSE 2013 sont les chapitres 1 et 2. Pour la Partie II, les chapitres 3 et 4 sont les plus utiles.

Les informations traitées en utilisant l’OAESE peuvent être utilisées pour élaborer un plan de développement des statistiques de l’environnement basé sur les besoins, capacités et ressources de chaque pays. En élaborant ce plan, il est envisagé que pour de nombreux pays le CDSE 2013 sera indispensable. Un plan utilisant le CDSE 2013 peut être construit de façon séquentielle, modulaire et incrémentale, et implémenté au fil du temps avec la participation des différentes agences et partenaires identifiés par cet outil. Une bonne collaboration est importante, non seulement pour une évaluation éclairée de l’état actuel des statistiques de l’environnement, mais aussi pour une identification réaliste des priorités nationales et des éléments principaux d’une stratégie de développement commune des statistiques nationales de l’environnement, pour laquelle les parties en exercent la propriété, en prennent la responsabilité et peuvent en être tenues pour responsables.

**Structure de l’OAESE**

L’OAESE est divisé en deux parties, Partie I : Dimension Institutionnelle des Statistiques de l’Environnement, et Partie II : Évaluation du Niveau des Statistiques. Les Parties I et II sont étroitement liées et ne devraient idéalement pas être traitées comme étant indépendantes l’une de l’autre.

**Partie I : Dimension Institutionnelle des Statistiques de l’Environnement**

La Partie I se concentre sur la structure institutionnelle et organisationnelle générale des statistiques nationales dans le pays et sur les informations spécifiques concernant les statistiques de l’environnement en termes, entre autre, de cadres politiques, de mandats, de structure institutionnelle, d’organisation, de collaboration, de ressources, de coopération internationale et d’utilisations. Ainsi, la Partie I contient beaucoup d’informations qui peuvent être d’un grand intérêt d’un point de vue administratif ou politique.

Elle est divisée selon les sections suivantes:

1. Identification des institutions
2. Existence de politiques nationales en matière d’environnement
3. Mandat et organisation des statistiques nationales
4. Mandat et organisation des statistiques de l’environnement
5. Production des statistiques de l’environnement
6. Utilisations des statistiques de l’environnement
7. Collaboration interinstitutionnelle pour la production de statistiques de l’environnement
8. Ressources existantes et requises pour les statistiques de l’environnement
9. Réseau international et régional
10. Assistance et formation technique
11. La voie à suivre pour les statistiques de l’environnement

**Partie II : Évaluation du Niveau des Statistiques**

La Partie II de l’OAESE est basée sur l’Ensemble de Statistiques de Base de l’Environnement (ESBE) du CDSE 2013. Elle suit la structure hiérarchique du CDSE (dans l'ordre décroissant: composante, sous-composante, sujet statistique, statistique) et sert d’outil permettant d'évaluer au niveau national la pertinence, l’importance, la disponibilité et les sources des statistiques individuelles regroupées dans l'ESBE. Elle aide aussi à identifier les lacunes des données quantitatives ou qualitatives et à développer un dispositif permettant de combler ces lacunes en vue de renforcer les statistiques de l'environnement suivant la priorité au niveau national, les besoins et les ressources disponibles.

Le contenu de la Partie II est plus technique et spécifique au domaine des statistiques de l’environnement, et peut éventuellement nécessiter la participation d’un plus grand nombre de parties.

**Concepts clés du CDSE 2013**

L’information environnementale inclut des faits quantitatifs et qualitatifs décrivant l’état de l’environnement et ses changements. L’information quantitative environnementale est généralement produite sous forme de données, de statistiques et d’indicateurs, et est normalement disséminée à travers des bases de données, fichiers Excel, compendiums et annuaires. L’information qualitative se compose de descriptions (par ex., textuelles et picturales) de l’environnement ou de ses parties constituantes qui ne peuvent pas être adéquatement représentées par des descripteurs quantitatifs précis.

Les données environnementales sont des grandes quantités d’observations et de mesures brutes à propos de l’environnement et des processus liés. Elles peuvent être collectées ou compilées grâce à des enquêtes statistiques (recensements ou sondages) menées par le système statistique national ou peuvent provenir d’archives administratives, de bases de données géographiques, de registres, d’inventaires, de réseaux de surveillance, de cartographies thématiques, de la télédétection, de recherches scientifiques et d’études sur le terrain.

Les statistiques de l’environnement sont des données environnementales qui ont été structurées, synthétisées et agrégées selon les méthodes, normes et procédures statistiques. Le rôle des statistiques de l’environnement est de transformer des données environnementales et d’autres données en des statistiques pertinentes qui décrivent l’état et les tendances en matière d’environnement ainsi que les processus principaux affectant l’environnement. Les données environnementales ne sont pas toutes utilisées pour produire des statistiques de l’environnement. Le CDSE fournit un cadre qui identifie des données environnementales et d’autres données entrant dans son champ d’application puis contribue à structurer, synthétiser et agréger les données en séries et indicateurs statistiques.

Les indicateurs environnementaux sont des statistiques de l’environnement qui ont été sélectionnées pour leur capacité à représenter des phénomènes ou dynamiques importantes. Les indicateurs environnementaux sont utilisés pour synthétiser et présenter des statistiques environnementales ou d’autres statistiques complexes d’une manière simple, directe, claire et pertinente. Les indicateurs environnementaux sont générés parce que les statistiques de l’environnement sont généralement trop nombreuses et détaillées pour répondre aux besoins des décideurs politiques et du grand public, et nécessitent souvent un traitement et une interprétation ultérieure pour faire sens. Les indicateurs environnementaux peuvent prendre diverses formes telles que des taux, ratios ou proportions, et peuvent être construits à différents niveaux d’agrégation. Le but de ces indicateurs est d’évaluer les directions actuelles et futures à l’égard d’objectifs et de cibles, d’évaluer et de déterminer l’impact de programmes spécifiques, de suivre des progrès, de mesurer des changements suivant un état ou une situation spécifique au fil du temps, et de transmettre des messages. Les cadres politiques tels que les Objectifs du Millénaire pour le Développement et les Objectifs de Développement Durable, le cadre Forces motrices – Pressions – Etat – Impact – Réponses (FPEIR) et des ensembles nationaux d’indicateurs de l’environnement/développement durable, sont typiquement utilisés pour identifier et structurer les indicateurs.